



Audience du SNUipp 85 auprès de l'IA

Jeudi 12 novembre 2009

1. Organisation de l'aide personnalisée.

L'IA commence en regrettant que peu de demandes de dérogation pour la mise en place d'une organisation sur 4 jours et demi lui soient parvenues. Les représentants du SNUipp font état de communes ayant opté pour cette organisation mais cela a un coût pour les collectivités. L'Inspecteur d'Académie nous fait état d'un courrier du Maire de la Roche Sur Yon qui souhaite réfléchir à la question. Le SNUipp réaffirme la nécessité d'une reconnaissance d'un temps de concertation, contrairement aux termes de la circulaire départementale de juin 2009. L'IA ne semble pas hostile à la mise en place d'une heure de concertation, ici ou là si besoin, mais à la marge, et ne souhaite pas légiférer. Il estime en effet que quand un enseignant prend les élèves de sa classe en aide personnalisée il n'y a pas besoin de concertation. Il s'agit selon lui, que l'aide personnalisée doit fonctionner au maximum pour les élèves (pour mémoire, la Vendée fait partie des 4 seuls départements français à avoir restreint à ce point la place à la concertation).

L'IA estime que les 4 jours et demi sont une réponse adaptée aux difficultés actuelles ; et souhaite que les choses se passent mieux que durant l'année passée. Il semblerait que les échos soient divers de la part des enseignants. Il réaffirme que l'aide personnalisée fait partie du temps de service des enseignants et doit figurer dans l'emploi du temps. Il a d'ailleurs demandé aux IEN de circonscriptions d'inspecter des collègues sur ce temps d'aide personnalisée.

En ce qui concerne les élèves les plus en difficulté, les représentants du SNUipp rappellent les suppressions de postes de RASED. L'IA rappelle que les postes supprimés l'ont été sur des postes traditionnellement vides. Des formations ont été proposées, notamment en option E.

Par ailleurs l'IA nous rappelle que le ministère a procédé à un recentrage des programmes et le travail par compétences est réaffirmé dans ces nouveaux programmes.

La mise en place de l'aide personnalisée renforce la revendication historique du SNUipp : « plus de maîtres que de classes ». Cependant, les problématiques rencontrées l'an passé sont toujours bien présentes.

2. Versements de la prime aux évaluations nationales.

Selon l'IA, la prime sera mise en paiement au mois de novembre à tous les collègues ayant fait passer les évaluations nationales. Les représentants du SNUipp lui rappellent que c'est le cas dans l'ensemble des départements. L'IA nous indique qu'une opportunité était offerte par le ministère de verser cette prime à l'ensemble des collègues concernés mais qu'il ne s'agissait pas selon lui d'une injonction. Cette prime est de 400 € brut.

Pour le SNUipp, cette prime reste injuste et source de division au sein des équipes enseignantes. Malheureusement, le ministère semble persister dans cette optique pour l'année scolaire en cours.

3. Inspection des personnels enseignants

Monsieur l'Inspecteur d'Académie précise que la nouvelle grille de notation ne s'applique qu'aux collègues inspectés à partir de l'année 2009/2010.

Nous avons évoqué les cas de collègues pouvant vivre des moments d'inspection difficiles. Nous avons souligné combien les inspecteurs devraient être vigilants à faire du moment de l'inspection un temps de réflexion et de formation positifs pour l'enseignant. Certaines remontées font apparaître, en particulier lors des entretiens d'inspections, des propos blessants voire diffamants vis-à-vis des collègues, et cela ne peut être accepté.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, attentif à nos propos, a souligné qu'il n'avait jamais eu de remontée de cette sorte. Précisons toutefois que pour arrêter sa note, Monsieur l'Inspecteur d'Académie ne dispose que du rapport écrit des IEN...



4. Stages PE1

Cette année dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, la possibilité d'effectuer des stages en responsabilité, rémunérés sur la base de 54 heures et sur la base du volontariat est offerte aux PE1 candidats au concours inscrits à l'IUFM et aux PE1 seconde chance (ils peuvent donc bénéficier de 2 semaines de SPA et 2 semaines de stages en responsabilité). Les représentants du personnel posent la question des étudiants en M2 candidats au concours sans être à l'IUFM. L'IA n'est pas en mesure de répondre à la question. Pour les PE1 seconde chance le stage en responsabilité pourrait être proposé sous une forme filée car certains travaillent. En ce qui concerne les terrains de stages, l'IA nous indique que le stage langue vivante sera étendu.

Le suivi de ces stages sera assuré par les maîtres d'accueil en ce qui concerne les stages de pratique accompagnée et par un enseignant référent de l'IUFM pour les stages en responsabilité.

Pour les conditions de nomination des T1 et des candidats admis au concours de professeurs des écoles en 2010, l'IA nous indique qu'il est en attente des textes de cadrage.

Le SNUipp 85, tout en faisant le constat d'un retour en arrière de la formation initiale des enseignants, demande qu'un accompagnement maximum soit apporté aux stagiaires en responsabilité.

5. Conditions d'accueil des enfants de 2 ans dans le département.

Les élus du SNUipp ont fait état de la multiplication de situations difficiles en maternelle, notamment concernant l'accueil des 2 ans. L'IA a répondu que la Vendée était particulièrement bien dotée et que la volonté ministérielle était d'aligner tous les départements à la moyenne nationale.

Au sujet du rôle de l'IEN adjoint à l'Inspection Académique chargé des questions pré-élémentaires, sa lettre de mission est définie. Il s'agit de "stimuler les équipes maternelles". Il vient de terminer un travail de synthèse sur les points positifs et les points faibles de la maternelle en Vendée, afin de mettre en place des mesures pour la dynamiser et pour accompagner les collègues de maternelle...



6. Participation à la demi-journée d'information syndicale du 2 décembre.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie précise qu'il ne mettra aucun moyen de remplacement pour cela (on n'en demandait pas tant !), mais qu'il autorisait les personnes concernées à venir le mercredi matin, sous réserve de la continuité du service public.

Rappelons que l'ensemble des organisations à l'initiative de cette journée d'information syndicale a consenti à placer cette dernière hors du temps de l'élève, alors qu'aucun texte législatif (décret, circulaire...) ne les y oblige...

7. Frais de déplacement.

En raison d'un changement de système informatique, les frais de déplacements sont bloqués depuis le 1^{er} mai 2009. L'IA espère pouvoir résoudre la situation avant la fin de l'année civile en remboursant prioritairement les personnels ayant avancé des sommes conséquentes. L'ensemble de la régularisation sera effectuée d'ici quelques mois.

8. Animations pédagogiques et réunions de directeurs.

Vos élus ont fait remarquer à l'IA que des animations pédagogiques et des réunions de directeurs d'un volume horaire de 10h étaient comptabilisées 6h. Même si ces temps de réunions et de formations sont importants, ils doivent être inclus en totalité au temps de travail.

Vos délégués SNUipp 85 présents à l'audience,

Pierre CAMINADE, Michel CLOCHON, Laurent FORCARI, Karine ROUSSEAU, Marie-Pierre TEXIER.



**DONNONS à L'ÉCOLE LES MOYENS
DE SES AMBITIONS !**

